REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Office cantonal de la culture et du sport

Conditions d'octroi

Bourse et résidence de Berlin pour une artiste professionnelle, un artiste professionnel

1er juillet au 31 décembre 2027

OFFRE

Le séjour comprend :
- La mise à disposition d'un atelier – appartement
- Une bourse d'un montant de 12'000 francs

A noter que des activités dont le niveau sonore pourrait incommoder le voisinage sont exclues.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux artistes professionnel-le-s de tous les domaines artistiques : danse, théâtre, musique, livre, cinéma, numérique etc. (à l'exception des arts plastiques).
Les candidatures doivent répondre aux critères suivants :
- Avoir une activité artistique comme activité principale
- Avoir à son actif quelques créations, publications, représentations ou concerts dans le circuit professionnel
- Ne pas être inscrite, inscrit dans une formation artistique de base
- Être genevoise, genevois ou résider légalement à Genève

CONTENU DU DOSSIER

- Un curriculum vitae à jour
- Une description d'un projet artistique susceptible d'être développé à Berlin, en lien avec la ville
- Un dossier présentant les travaux récents (photos, portfolios en pdf, liens etc.)
- Une attestation récente de domicile dans le canton de Genève ou d'origine genevoise

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Le choix de la, du bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'experts. Les candidates et candidats seront informés de la décision par écrit d'ici fin décembre 2026. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Les décisions du jury ne sont pas motivées.

DELAI

Le dossier doit être envoyé au plus tard à la date mentionnée sur le site culture :
Résidence à Berlin

ORGANISATION ET INFORMATION

Marcus Gentinetta
Caroline Fujisé

Service cantonal de la culture
Chemin de Conches 4 / 1231 Conches
T: +41 (0) 22 546 21 03